

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°017/2024

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 039-200090579-20240306-D_017_2024-DE



SÉANCE DU 06 MARS 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 85
Suppléants présents : 4
Pouvoirs : 7

Date de convocation :

29/02/2024

Date d'affichage :

07/03/2024

Votants :	96	Pour :	96	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELLERON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PONSOT Pauline ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : BESSON Gérard ; FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal.

Excusés ayant donné pouvoir : BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; CAPELLI Sophie à LUSSIANA Eddy ; CHAMOUTON Patrick à THOMAS Rémi ; DALLOZ Jean-Charles à PROST Philippe ; SERVIGNAT Odette à JAILLET Bernard ; COLIN Gwenaél à PARIS Robert ; HOTZ Richard à VUITTON Antoine.

Excusés : BAILLY Hervé ; BELLAT Stéphane ; CATTET Jean-Luc ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; RAVIER Pascal ; VENNERI PARE Sandra (représentée par BESSON Gérard).

Absents : ARTIGUES Damien ; BANDERIER Dominique ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; RUDE Bernard.

Secrétaire de séance : Franck GIROD

Objet : CIAS – Modification des représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration du CIAS de Terre d'Émeraude Communauté

Rapporteur : Denis MOREL

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale dénommé CIAS de Terre d'Émeraude Communauté assure l'action sociale de prévention et le développement social ainsi que la coordination des activités d'entraide. Lors de la séance du Conseil Communautaire du 04 septembre 2020, Terre d'Émeraude Communauté avait alors désigné au scrutin de liste les membres pour représenter le Conseil Communautaire au sein du CIAS.

Aussi, afin de tenir compte du départ de certains membres au sein du CIAS, et considérant la volonté de conserver une représentativité de tout le territoire, il avait été nécessaire de procéder à une nouvelle désignation de représentants le 1^{er} mars 2023 puis le 14 juin 2023.

Le Conseil Communautaire avait alors désigné :

- Eddy LUSSIANNA
- Catherine SCHAEFFER
- Denis MOREL
- Marie-Claire CLOSCAVET
- Alain MOREL
- Sandrine GAUTHIER-PACOUD
- Josiane ETCHEGARAY
- Françoise GRAS
- Bernard RUDE
- Maryline PANISSET
- Robert PARIS
- Marcel BRIDE

À la suite de la démission de Madame Marilyne PANISSET du Conseil municipal de la Commune d'Orgelet, il convient de procéder au remplacement d'un représentant du Conseil Communautaire conformément aux statuts du CIAS votés en Conseil d'Administration du 08 juillet 2021 ainsi rédigés :

ARTICLE 8 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- *Le Président de la Communauté de Communes, Président de droit ou son représentant*
- *12 membres issus du Conseil Communautaire*
- *12 membres nommés par le Président de la Communauté de communes (ces douze personnes sont représentatives des associations de personnes handicapées ou âgées, de l'Union Départementale des Associations Familiales et des associations œuvrant dans le domaine social, de l'insertion ou de la lutte contre les exclusions)*
- *Soit au total 25 administrateurs*

Il est proposé de désigner **Madame Pauline PONSOT**, déléguée communautaire titulaire pour la Commune d'Orgelet et Adjointe au Maire qui remplace Madame Marilyne PANISSET au sein du Conseil municipal d'Orgelet.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 27 février 2023 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE DÉSIGNER, au scrutin de liste, les membres suivants pour représenter le Conseil Communautaire au sein du CIAS :

- Eddy LUSSIANNA
- Catherine SCHAEFFER
- Denis MOREL
- Marie-Claire CLOSCAVET
- Alain MOREL
- Sandrine GAUTHIER-PACOUD
- Josiane ETCHEGARAY
- Françoise GRAS
- Bernard RUDE
- Robert PARIS
- Pauline PONSOT
- Marcel BRIDE

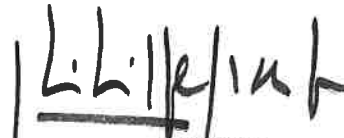
DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

